

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

1895
LA

SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC

Le mois du Sacré-Cœur

Le mois de juin est consacré à la dévotion au Sacré-Cœur. A cette occasion, il est opportun de rappeler les indulgences que peuvent gagner ceux qui font le mois du Sacré-Cœur, soit en public, soit en particulier.

S. S. Pie IX a accordé, le 6 mai 1873, une indulgence de sept ans, une fois par jour; et une indulgence plénière, un jour quelconque du mois, moyennant la confession, la communion, la visite d'une église, et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE JUIN

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour le développement continu des Œuvres du culte eucharistique, ce culte par excellence de la piété, de la réparation et de l'amour.

CONTROVERSE

—La religion catholique n'est que de la bigoterie.

R. La bigoterie, c'est-à-dire la manie de certaines pratiques mesquines et superstitieuses, par lesquelles quelques personnes mal éclairées remplacent la vraie piété, n'est pas la religion, mais elle en est l'abus.

—Un homme du monde ne peut pas se plier à toutes ces pratiques de dévotes.

R. La religion n'exige pas cela; elle demande seulement d'assister à la messe le dimanche, d'aller à confesse et de communier, de faire une prière le matin et le soir, d'offrir nos actions à Dieu et de penser quelque fois à lui.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

S. S. LÉON XIII

AU PEUPLE ANGLAIS

LÉON XIII

AUX ANGLAIS

QUI CHERCHENT LE ROYAUME DU CHRIST DANS L'UNITÉ DE LA FOI
SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

Nous voulons que l'illustre nation anglaise reçoive aussi un gage de Notre très vive affection.

Il y a quelque temps, dans une lettre adressée à tous les princes et à tous les peuples, Nous Nous adressâmes à cette nation en même temps qu'à d'autres, mais nous désirions vivement le faire par une lettre spéciale. Ce désir était nourri par la bienveillance que Nous avons toujours ressentie envers votre peuple, dont l'histoire de l'Eglise retrace les grandes actions dès les temps antiques.

Nous étions davantage encore animé à agir ainsi par les fréquents entretiens que Nous avons eus avec vos compatriotes. Ceux-ci Nous avaient attesté les grands égards des Anglais envers Notre personne et, par-dessus tout, la soif ardente qu'ils ont de chercher la paix et le salut éternel par l'unité de la foi. Dieu Nous est témoin de la vivacité de l'espoir que Nous nourrissons de voir Nos efforts contribuer à favoriser et à faire aboutir cette grande œuvre : obtenir l'unité chrétienne en Angleterre, et Nous rendons grâces à Dieu, qui a prolongé Notre vie, de ce qu'il Nous a accordé le temps et la santé nécessaires pour cette entreprise.

Mais puisque la confiance que Nous avons d'une heureuse issue, Nous l'appuyons par-dessus tout sur le merveilleux pouvoir de la grâce de Dieu, Nous avons, après un mûr examen, pris la résolution d'inviter tous les Anglais qui se font gloire du nom chrétien à coopérer à la même œuvre et Nous les exhor-

tons à élever leur cœur à Dieu avec Nous, à mettre leur confiance en Lui et à Lui demander, en s'appliquant assidûment à la sainte prière, le secours qui est nécessaire dans de si grandes circonstances.

Notre affection et Notre sollicitude pour l'Angleterre ont pour exemples celles de Nos prédécesseurs et surtout de Grégoire le Grand.

Les services qu'il a rendus à la religion et à l'humanité en général, et spécialement à la nation anglaise, sont dignes des plus grands éloges. Réservé par l'appel de Dieu à un devoir encore plus élevé, il ne put entreprendre lui-même l'œuvre apostolique « de convertir les Anglo-Saxons comme il s'était proposé de le faire, tandis qu'il était encore moine, mais son esprit demeura appliqué à ce projet ». (Jean Diacre, vie de saint Grégoire le Grand). Il s'attacha avec une ardeur et une constance admirables à accomplir cette tâche. En effet, parmi la famille monastique que, dans sa propre maison, il avait formée à l'étude de toutes les sciences et à une sainte vie, il choisit quelques religieux qu'il envoya sous la conduite de saint Augustin en Angleterre, pour être les messagers de la grâce, de la sagesse et de la civilisation, près de ceux qui étaient encore ensevelis dans une malheureuse superstition. Et comme il ne comptait sur aucun secours humain, son espérance s'accroissait avec les difficultés jusqu'à ce qu'enfin il vit son œuvre pleinement couronnée de succès.

Lui-même écrivait à ce sujet avec l'accent d'une joie triomphante, en réponse à saint Augustin qui lui avait envoyé par lettre la nouvelle de l'heureux résultat : « Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. Gloire soit au Christ dont la mort nous donne la vie, dont la faiblesse nous rend forts, pour l'amour duquel nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas et par la grâce duquel nous avons trouvé ceux que nous cherchions sans les connaître. Qui pourrait dire quelle joie a rempli les cœurs de tous les fidèles qui sont ici lorsqu'ils ont appris que la race anglaise, par l'effet de la grâce du Dieu tout-puissant et par les travaux de votre Fraternité, a été éclairée de la lumière de notre sainte foi, les ténèbres de l'erreur ayant été dissipées, et que déjà, en pleine liberté d'esprit, elle foule aux pieds les idoles auxquelles elle était auparavant soumise par une crainte insensée. »

Et, félicitant Ethelbert, roi de Kent, et Berthe son épouse, dans une lettre pleine de bienveillance, de ce qu'ils avaient imité

« L'une, Hélène, d'illustre mémoire, et l'autre, Constantin le pieux empereur, » il les fortifia ainsi que leur peuple par de salutaires avis. Et il ne cessa pas, pendant le reste de sa vie, d'entretenir et de développer leur foi par des instructions remplies de prudence.

NOUVEAU

(A suivre.)

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

TRENTE-SEPTIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

« Nous avons vu que le véritable fondateur de Rome païenne, ce fut Satan, qui voulait en faire la capitale de son empire. Cependant, ce n'était pas là son coup d'essai; il s'était fait la main depuis longtemps, et l'expérience, lui avait appris sur quels matériaux il pouvait compter pour le succès de sa vaste entreprise. En effet, tous les royaumes, tous les empires de l'ancien monde avec leur colossale puissance et leurs richesses fabuleuses, disait le cardinal Polus au concile de Trênte, c'est Satan lui-même qui en avait décrété la fondation. Aussi, quand Dieu montre à Daniel les quatre grandes monarchies des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, c'est sous la figure de bêtes immondes et malfaisantes, car ces empires en ont les caractères et en ont fait les œuvres. Par eux, selon l'expression du prophète, Satan dévora toute la terre et la réduisit en poussière. Quand il rencontra le Christ, sans le connaître, il put vraiment lui faire cette étrange proposition rapportée dans l'Évangile : « La souveraineté universelle et la gloire de tous ces empires m'ont été livrées; je les donne à qui je veux. »

Pour exécuter son plan, il fallait plier tous les peuples sous le joug des Romains; par conséquent, batailler sans relâche avec toutes les chances de succès, et mettre Rome à l'abri d'un coup de main. Il faut de l'unité dans le commandement; il faut que tous les subalternes obéissent aux ordres de l'autorité suprême, et que ces ordres soient connus sans crainte d'erreur. Mais, si les principaux acteurs dans la lutte sont les démons, que Lucifer a délégués à chaque homme, à chaque ville, à chaque peuple, il faut compter aussi sur l'action des hommes employés à la réalisation de l'entreprise. Or, malgré sa prodigieuse agilité, l'ange ne peut être en plusieurs endroits à la fois, et Lucifer lui-même, ignorant ce qui se passe en dehors de sa sphère d'observation, peut être exposé à subir un échec. Il lui fallait donc se garder contre une telle éventualité.

Ainsi, afin que les armées romaines pussent en toute sûreté prendre les villes qu'elles avaient ordre de rendre tributaires du vaste empire de Salan, leurs généraux étaient armés d'une formule d'évocation pour en éloigner les dieux protecteurs ; et ces dieux, ou plutôt ces démons étaient forcés de se retirer, et même de prêter main-forte aux envahisseurs.

Ceci demande de plus longs développements que va me fournir *Philosophus*, appuyé d'autorités indiscutables :

« Dans son infinie bonté, dit-il, Dieu a donné à chaque royaume, à chaque ville, à chaque homme un ange tutélaire chargé de veiller sur eux et de les diriger vers leur fin dernière, qui est l'amour éternel du Verbe incarné. De même, dans son implacable malice, Satan députe à chaque nation, à chaque ville, à chaque homme, un démon particulier chargé de les pervertir et de les associer à sa haine du Verbe incarné. »

Ce passage, extrait de Cornélius à Lapide, me remet en mémoire le trait suivant que me certifiait un missionnaire de la côte nord, il y a quelques douze à quinze ans. Parmi ses catéchumènes se trouvait un jeune sauvage très intelligent, bien disposé à recevoir le baptême. Cependant, peu de jours avant le temps fixé pour la cérémonie, il vient le trouver pour lui faire part d'un grand trouble mêlé de craintes inexprimables, dont voici la cause : son *Manitou*, c'est ainsi que ces sauvages appellent l'esprit chargé de veiller sur chacun d'eux, son *manitou*, affirmait-il, lui était apparu sous la forme d'un jeune homme, et l'avait menacé de grandes calamités s'il se faisait chrétien, et surtout d'éloigner de lui toute chance à la chasse. Pour ces pauvres habitants des bois, manquer de chance à la chasse, c'est courir à une mort certaine, et une mort bien triste pour un païen jeune et vigoureux : mourir de faim !

Le missionnaire le rassura, lui faisant comprendre que ce *manitou* n'était autre qu'un démon acharné à sa perte éternelle, qu'il fallait se moquer de lui et se confier à la providence du Père céleste, contre laquelle le diable est impuissant. Notre sauvage s'en retourna rassuré et bien décidé à se faire chrétien ; mais, le lendemain et encore le jour suivant, le maudit *manitou* revint à la charge, de plus en plus menaçant, de sorte que ce pauvre catéchumène fut tout près d'abandonner son pieux dessein ; heureusement, il alla chaque fois retrouver le missionnaire qui, à force de prier pour lui Celle qu'on n'invoqua jamais en vain, réussit enfin, non sans beaucoup de peine, à fortifier dans la foi cet intéressant néophyte et à l'arracher aux griffes de son infernal tyran, par l'administration du saint baptême.

Nos petits voltairiens, et ils ne sont pas absolument rares, ne manqueront pas d'attribuer ces visions à la surexcitation d'un cerveau mal équilibré ; mais qu'ils interrogent n'importe quel missionnaire chez les infidèles, et toujours ils seront mis en présence de faits semblables, parfaitement certains.

Mais revenons à notre auteur.

« Fondée sur le parallélisme rigoureux des deux cités, cette délégation satanique est un fait d'histoire universelle. Les païens en avaient une pleine connaissance. Non seulement ils savaient qu'à chaque ville, à chaque armée, à chaque peuple présidaient des divinités particulières ; ils savaient de plus qu'on pouvait, au moyen de certaines formules mystérieuses, évoquer ces dieux et les attirer dans le camp ennemi. De là, les usages dont nous allons parler.

Chez les différents peuples de l'Orient et de l'Occident, on enchaînait les statues des dieux, afin que l'évocation ne put les tirer de leur sanctuaire et leur faire abandonner le royaume ou la ville placés sous leur protection. « Les statues de Dédale, dit Platon, sont enchaînées. Quand elles ne le sont pas, elles s'ébranlent et se sauvent ; quand elles le sont, le dieu demeure à sa place. »

« Pausanias rapporte qu'il y avait à Sparte une très vieille statue de Mars, attachée par les pieds. « En l'attachant air », dit le grave historien, les Spartiates avaient voulu avoir un dieu pour défenseur perpétuel de leurs personnes et de leur république, et, le prenant comme à leurs gages, l'empêcher de jamais désertier leur cause. » Ces faits et beaucoup d'autres du même genre prouvent que les païens croyaient à la puissance de l'évocation. Ils ne se trompaient pas. C'était la contre-façon anticipée des statues chrétiennes qui ont changé de place. « On vit, dit Lampride, dans le *Forum*, les pas des dieux qui s'en allaient »...

« Il était également connu que les dieux demeuraient immobiles et l'invocation sans effet, si l'on ne prononçait le nom propre, le nom mystérieux de la ville ou du lieu dont on voulait les faire sortir.

« Cette tradition, commune à l'Orient et à l'Occident, se résume dans un double fait qui illumine toute une face de l'histoire romaine. Macrobe rapporte ce vers de Virgile :

Excessere omnes, adytis arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat.

Ils sortirent tous de leurs sanctuaires et de leurs autels abandonnés, les dieux tutélaires de cet empire.

« Puis il ajoute : « C'est tout ensemble du fond de la plus haute antiquité romaine et du secret des mystères les plus cachés, qu'est sortie cette parole. En effet, il est constant que toutes les villes sont sous la garde de quelque dieu ; et la coutume des Romains, coutume secrète et inconnue du vulgaire, est, lorsqu'ils assiègent une ville dont ils ont l'espoir de s'emparer, d'en évoquer, au moyen d'un charme, *carmen*, les dieux tutélaires..... Voilà pourquoi les Romains eux mêmes ont voulu que la divinité protectrice de Rome, et le nom mystérieux de leur ville fussent complètement inconnus, même des plus savants. L'évocation qu'ils avaient faite souvent contre leurs ennemis, ils ne voulaient pas qu'une indiscretion permit à personne au monde de la faire contre eux. »

Il est tard ; à demain la suite et les commentaires.

P. P.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Henri Cimon, du Séminaire de Chicoutimi, vient de publier un joli volume in-8, intitulé : *Impressions de Voyage*.

L'intérêt avec lequel les lecteurs de l'*Oiseau-Mouche* ont lu ce modeste récit de voyage, permet de présumer que cet opuscule fera connaissance avec une foule de personnes. Félicitations et remerciements.

Nous avons aussi reçu un exemplaire du *Manuel d'Agriculture*, publié par M. Barnard, du département d'agriculture. Nous en avons entendu faire des éloges bien mérités, car cet ouvrage nous semble très-bien fait.

Une page d'histoire

(Suite.)

Q. Vous avez dû produire avec votre dénonciation, le numéro de la S. R. de Québec dont vous vous plaignez, voulez-vous produire maintenant le numéro de la *Vérité* que vous avez reçu en même temps ?

R. Objecté à cette question comme illicite en tant que l'on tente de prouver la justification de la publication du libelle dont il s'agit dans cette cause, ce qui ne peut être fait à l'enquête préliminaire devant le magistrat. Une telle justification ne peut être que le résultat d'un plaidoyer spécial que l'accusé n'a pas à faire et ne peut pas offrir devant le magistrat.

Objection renvoyée. Maintenant je produis le numéro de la *Vérité* dont il s'agit, comme pièce B.

Q. Vous-êtes-le-Directeur de la publication intitulée *Canada-Revue*, et publiés à Montréal, n'est-ce pas?

R. Je suis le directeur de la publication intitulée *Canada-Revue*, publiés à Montréal.

Q. Et c'est vous-même, n'est-ce pas, qui avez annoncé au public par l'entremise du *Canada-Revue*, que vous mettiez à la disposition de vos abonnés, gratuitement, 1,600 volumes des auteurs en vogue, ainsi qu'il appert par un numéro du *Canada-Revue*, produit pièce C?

R. Oui, sur la couverture du journal.

Q. Est-ce en janvier ou en février dernier que vous avez annoncé au public la circulation de ces volumes?

R. Si je me rappelle bien, c'est en novembre, décembre ou octobre dernier que j'ai annoncé, à la connaissance des autorités religieuses de Montréal, la circulation de ma bibliothèque; Ces autorités n'ont rien trouvé à redire.

Q. Et vous avez, n'est-ce pas, continué la publication de cette annonce depuis?

R. Oui.

Q. En avez-vous modifié la forme?

R. Je n'en ai pas modifié la forme pour le numéro de mars, mais le besoin d'espace m'a forcé d'en modifier la forme dans le numéro d'avril.

Q. Jusqu'au mois d'avril la forme de cette annonce est demeurée la même, n'est-ce pas?

R. Certainement, je n'avais pas de raisons pour la modifier.

Q. Voulez-vous produire cette après-midi le numéro d'avril du *Canada-Revue*?

Objeté à cette question comme illégale, vu qu'elle tend à introduire la preuve de faits postérieurs au libelle dont le plaignant se plaint.

Objection réservée par le magistrat.

R. Je produis le numéro en question, comme pièce D, sur lequel l'annonce a été modifiée afin de me fournir assez d'espace pour publier une annonce dont j'avais absolument besoin, intitulée le *Canada-Revue*, bulletin de numéros d'essai, et qui occupe la moitié de la page. La modification consiste dans la suppression des auteurs tels qu'ils apparaissent sur les deux numéros précédents. J'ai, du reste, l'intention de les remettre dès que j'aurai l'espace voulu.

Q. Vous avez parlé dans une de vos réponses précédentes, des autorités religieuses de Montréal, avez-vous voulu dire ou donner à entendre que ces autorités religieuses approuvent la circulation à Montréal, des ouvrages d'Alexandre Dumas, d'André Theuriet, de Balzac, de Victor Hugo, de Souvestre, de George Ohnet, de Richebourg, de Pierre Zaccone de Guy de Maupassant?

R. J'ignore si les autorités religieuses approuvent ou non la circulation de ces livres. Je sais que quelques-uns de ces volumes sont dans les bibliothèques paroissiales, et j'ai sur ma liste d'abonnés plusieurs prêtres de Montréal, qui eux n'ont pas trouvé à redire, c'est-à-dire qui ne m'ont rien dit à moi, bien que je les voie fréquemment. Ces prêtres-là sont encore abonnés et paient leur abonnement.

Q. Mais enfin, avez-vous eu, de la part de ces autorités, quelque approbation précise ?

R. Jé n'ai pas demandé d'approbation aux autorités religieuses, vu que ça ne les regardait pas.

Q. Ce serait leur silence donc, que vous auriez interprété comme une approbation ?

R. Je n'ai jamais donné à entendre que j'avais l'approbation du clergé ni que je la désirais; car que c'est une affaire temporelle; mais comme je l'ai dit plus haut, les autorités ne m'ont pas désapprouvé, et je sais que mon journal est lu par M. l'abbé Emard, chancelier de l'Archevêché de Montréal. Il y a même un prêtre, M. de Repentigny, qui a approuvé mon journal en général. J'ai aussi une lettre de M. l'abbé Champagne, dans laquelle il m'envoie le prix de son abonnement avec des félicitations sur la manière dont ma Revue est faite, et ce, depuis l'institution de cette poursuite.

Q. Est-ce tout ce que vous avez en votre faveur en tant que les autorités religieuses sont concernées ?

R. J'ai vu Mgr l'archevêque Fabre le dimanche, 15 mars. J'ai passé une heure avec lui, de deux à trois heures. Jé lui ai parlé de mon journal. Je ne savais pas dans le temps que l'article dont il est question avait été publié dans la *Semaine Religieuse*. Je ne l'ai su que le mardi suivant. A tout ce que j'ai dit Mgr a répondu oui. Je lui parlais de ma Revue.

Q. Avez-vous parlé à Monseigneur dans cette occasion de votre bibliothèque et des auteurs en vogue que vous annonciez ?

R. Je ne me rappelle pas bien s'il a été question de cela.

Q. Savez-vous si Mgr de Montréal s'est prononcé sur la question de la circulation, à Montréal, de romans semblables à ceux que vous annoncez sur votre journal ?

R. Il ne m'en a rien dit à moi qui suis le plus intéressé.

Q. S'est-il prononcé publiquement ?

R. Personnellement, je n'en sais rien.

Je sais que, il y a trois semaines ou un mois environ, un mandement concernant les mauvaises lectures, a été lu dans les églises de Montréal. Trois amis m'ont téléphoné après la grand'messe. J'ai téléphoné à M. Emard, dans l'après-midi, lui demandant si les nouvelles que j'avais apprises étaient vraies. M. l'abbé Emard m'a répondu distinctement : « Je ne sais pas que vous soyez visé dans ce mandement. »

Q. Ce mandement ne portait-il pas sur toutes les mauvaises lectures et surtout, sur la circulation des mauvais romans ?

R. Je n'ai pas entendu lire le mandement; j'ai commencé à le lire le lendemain soir dans la *Presse*. La première partie se rapportait à l'observation du dimanche, et il était écrit en si mauvais français que je n'ai pas voulu continuer la lecture.

Q. De cette façon, vous avez évité de lire ce qui se rapportait à la circulation des romans ?

R. Comme il n'y a pas de mauvais livres chez moi, ça ne m'intéressait pas.

Q. Il est besoin pour comprendre votre réponse que vous disiez ce que vous entendez par mauvais livres ?

R. Objecté à cette question comme illégale, en autant que la définition que pourrait donner le témoin ne pourrait en rien changer la nature de l'écrit dont il s'agit dans cette cause.

Question suspendue, vu que le magistrat siège.

Q. Considérez-vous les romans d'Alexandre Dumas comme étant des mauvais livres ?

R. Objecté à cette question comme illégale, parce qu'elle tend à introduire la preuve de faits qui ne peuvent avoir aucune portée.

Question suspendue.

Q. Connaissez-vous un roman de Guy de Maupassant qui ne soit pas immoral ?

R. Même objection.

Question suspendue.

Q. Quelles sont les œuvres de Balzac que vous avez dans la bibliothèque que vous mettez à la disposition des abonnés ?

R. J'ai la collection complète des œuvres de Balzac, mais je ne la mets pas à la disposition de tous mes abonnés.

Q. Laquelle des œuvres de Balzac mettez-vous à la disposition de vos abonnés ?

R. Je n'en mets aucune à la disposition de tous mes abonnés.

Q. Est-ce la « Comédie humaine », de Balzac, que vous mettez à la disposition de quelques-uns de vos abonnés ?

R. Vous ne trouverez pas un seul de mes abonnés qui ait reçu de moi la « Comédie humaine » de Balzac.

Q. Mais n'est-ce pas là l'une des séries d'ouvrages littéraires que vous mettez à la disposition de quelques-uns de vos abonnés ?

R. Oui, ainsi que cela apparaît sur la couverture de ma *Revue*, Balzac est à la disposition de mes abonnés, mais pas entier. Comme je l'ai dit, pas un de mes abonnés n'a lu par mon entremise la « Comédie humaine », et les feuillets de ce livre n'ont pas même été coupés,

Q. Quels sont les romans d'Alexandre Dumas que vous mettez à la disposition de vos abonnés ?

R. Ce sont les romans d'Alexandre Dumas, père, depuis le premier jusqu'au dernier.

Q. Considérez-vous que les romans d'Alexandre Dumas, père, depuis le premier jusqu'au dernier, sont de bons romans au point de vue moral ?

R. Suivant l'expression du R. P. Rulhman, ça dépend de celui qui les lit.

Q. Ainsi d'après vous, un roman peut être moral ou immoral suivant la personne qui le lit ?

R. Il y a des gens qui prendront du mal à une lecture que d'autres trouveront innocente.

Q. Afin de bien comprendre ce que vous entendez par la moralité d'un ouvrage, pourriez-vous indiquer quelques ouvrages, que vous trouvez immoraux ?

R. La plupart des œuvres d'Engène Sue, qui attaquent les dogmes de l'Eglise, sous une forme agréable à lire, je citerai entre autres le « Juif errant »,

les « Sept péchés capitaux », certains ouvrages de Renan, de Diderot, de Voltaire, etc., sont œuvres que je n'ai pas chez moi.

Q. Que dites-vous d'Isaac Laquedem, de Alexandre Dumas, père ?

R. Je n'ai pas lu Isaac Laquedem.

Q. Avez-vous objection à produire une liste des 1600 volumes mis à la disposition de vos abonnés ?

R. Objecté à cette question comme illégale, vu qu'elle tend à introduire la preuve de faits qui ne peuvent être prouvés à l'enquête préliminaire et qui ne pourraient l'être que sur un plaidoyer spécial que le juge enquêteur ne peut recevoir.

Laissée en suspens.

Q. Voulez-vous produire la liste des ouvrages mentionnés dans l'article incriminé comme étant ceux d'Alexandre Dumas, de Richebourg, de Souvestre, de Guy de Maupassant ?

R. Même objection.

Q. Quelles sont les œuvres de George Ohnet qui font partie de vos 1,600 volumes ?

R. Même objection.

Ici on suspend la séance pour aller devant le juge Desnoyers faire résoudre la question des objections. Son Honneur les maintient toutes.

Puis on fait venir M. A. Derome, libraire, pour savoir de lui s'il reçoit la *Semaine Religieuse* et notamment s'il a eu connaissance de l'article incriminé.

Il répond affirmativement et l'enquête est déclarée close.

Après l'enquête les parties fournirent chacune un mémoire à l'appui de leurs prétentions.

MÉMOIRE DE M. LAMOTHE

Première question

Que veut dire l'écrit publié par la *Semaine Religieuse* de Québec ; et cet écrit comporte-t-il un libelle ?

Pour bien saisir le sens de l'écrit incriminé, il faut jeter un coup d'œil sur les publications que cet écrit mentionne et qu'il commente. En février dernier, le plaignant a annoncé publiquement qu'il mettait à la disposition des abonnés du *Canada-Review* 1,600 volumes des auteurs en vogue : Alexandre Dumas et autres. La liste comprend tous les récents auteurs français notoirement connus comme ayant publié les romans les plus immoraux du siècle actuel. Voir cette liste. Exhibit C, sur la couverture du *Canada-Review*.

Le journal la *Vérité*, de Québec, dans son numéro du sept mars dernier, page 251, publie ce qui suit : « Enfin ce *Canada-Review*, annonce son directeur, met à la disposition de ses abonnés 1,600 volumes des auteurs en vogue. » Suit une liste partielle de ces auteurs en vogue. Parmi les noms publiés, signalons ceux d'Alexandre Dumas (dont tous les romans sont à l'Index), Emile Souvestre, Georges Ohnet, E. Richebourg, Zaccane, Guy de Maupassant, etc. Ce sont de vrais *empoisonneurs*, de véritables *assassins littéraires*.

« Nous donnonç la « bibliothèque gratuite » du *Canada-Revue* comme une œuvre souverainement malsaine. »

On remarquera les mots « empoisonneurs, assassins littéraires » qui se trouvent dans l'article sus-cité.

Alors la *Semaine Religieuse* de Québec répète la même chose à peu près dans les mêmes termes. Dans une phrase incidente, elle dit que celui qui met de pareilles œuvres à la disposition du public exerce le métier d'empoisonneur public.

Ce sont ces mots que l'on veut incriminer.

Or que veulent-ils dire ces mots ? Sont-ils employés au sens réel ou au sens figuré ? Il n'y a pas de lecteur qui ait pu les prendre au sens réel. Le plaignant même ne paraît pas les prendre dans ce sens. Ni le plaignant, ni sa publication ne sont donc accusés du crime d'empoisonnement.

De quoi sont-ils donc accusés ?

Ils sont accusés d'une chose dont ils se vantent eux-mêmes publiquement, ouvertement, et dans chaque numéro, savoir : « de mettre à la disposition de leurs abonnés 1,600 volumes des auteurs français les plus immoraux. » Nous défions le plaignant de trouver une personne non prévenue qui donne aux mots en question un sens autre que celui-là.

En un mot, le plaignant n'est pas accusé du tout dans la *Semaine Religieuse*, puisque cette *Semaine Religieuse* répète ce que le plaignant annonce lui-même au public à son de trompe ; aucun fait autre que celui dont il se vante lui-même n'est mis à sa charge ; seulement ce fait est qualifié, il est qualifié en termes sévères mais justes. Cela ne constitue nullement la dénonciation d'un fait contre le plaignant, mais simplement l'appréciation personnelle de ce fait et la critique publique qui en est permise.

Or, peut-il y avoir libelle contre un particulier à répéter ce que ce particulier déclare lui-même, ce dont même il se vante ?

Evidemment non.

Y a-t-il libelle à qualifier ce fait, même en termes sévères, lorsqu'on ne met aucun autre fait à la charge de ce particulier ?

Non, répondons-nous également.

Il en résulte que l'article n'est pas libelleux et que l'accusation doit tomber.

(A suivre)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à l'Hôpital Général, le 2 ; à Beauport, le 4 ; à Saint-Basile, le 6 ; à Sainte-Marguerite, le 9.

L'abbé D. GOSSERIF, curé du Cap-Sainté, comté de Portneuf